

Vous avez été

choisi

**RÉALITÉ
VIRTUELLE
AVEC UNE
VALEUR
RÉELLE**

Avec tout achat sur la même facture de 2 bonbonnes de réfrigérant de marque Chemours (tous formats/ tous types) durant les mois d'août et de septembre, le client obtient **une casquette camo et une inscription automatique à un concours pour une chance de gagner un ensemble de réalité virtuelle.**

1^{er} août - 29 septembre 2017

Distributeur CVAC-réfrigération

WWG

TOTALINE

RÉFRIGÉRATION



Chemours™

Entreprise : _____

Nom : _____

de compte : _____

Courriel : _____

de facture : _____

Succursale

WWG Totaline : _____

Votre casquette camo sera envoyée à la succursale WWG Totaline comme indiqué sur ce formulaire.

Envoyez le formulaire de réclamation au plus tard le 6 octobre 2017 par courriel à cheryl.hooker@carrierentreprise.com ou par télécopieur au 416-849-0578



Distributeur CVAC-réfrigération

WWG

TOTALINE

Le client reçoit une casquette gratuite pour chaque achat d'au moins 2 bonbonnes de réfrigérant Chemours. Pour être admissible à l'offre, l'achat minimum de 2 bonbonnes (tous formats, tous réfrigérants) doit être porté sur la même facture. Offre limitée à une casquette par facture. Chaque achat admissible donne droit à une inscription à un concours pour avoir une chance de gagner un casque de réalité virtuelle Oculus Rift et les contrôleurs compatibles pour PC. Il y a un total de vingt-quatre casques de RV à gagner. Il y aura 1 tirage au deux semaines durant la promo, pour chacune des 6 régions du Canada. Les 6 régions sont identifiées comme suit : 1 BC, 2 AB; 3 SK/MB, 4 ON ouest, 5 ON GTA/nord/est, 6 QC/Atlantique). Offre valide jusqu'à épuisement des stocks. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre.

CEC – PROMOTION « VOUS AVEZ ÉTÉ CHOISI » - RÈGLEMENT OFFICIEL

Un achat n'augmentera pas vos chances de gagner. Seuls les concessionnaires ou entrepreneurs certifiés ou détenteurs d'un permis qui sont des résidents autorisés du Canada âgés de 18 ans ou plus en date du 1^{er} août 2017 (« participants admissibles ») sont admissibles au concours « Vous avez été choisi » (« le concours »). Le commanditaire du concours se réserve le droit de vérifier si les conditions d'admissibilité sont respectées, à tout moment et de la manière qu'il juge appropriée. Le concours débute le 1^{er} août et se termine le 29 septembre 2017 (la « période du concours »). Le concours est commandité et administré par Carrier Enterprise Canada, L.P. (« commanditaire »).

IL Y A DEUX FAÇONS DE PARTICIPER :

(1) : Inscription avec achat : Les participants admissibles qui font un achat en ligne à www.carrierentreprise.ca ou un achat en magasin chez WWG Totaline d'au moins 2 bonbonnes de réfrigérant Chemours (tous formats, tous genres) par commande/facture, excluant les taxes TPS/TVH ou tous frais de manutention ou de service, durant la période du concours, seront admissibles à une (1) inscription. Les participants admissibles qui satisfont à l'exigence d'achat minimal seront automatiquement inscrits durant la période de la promotion qui se déroule du 1^{er} août 2017 au 29 septembre 2017. Les prix seront attribués lors d'un tirage au sort tenu tel qu'indiqué dans la section « Sélection des gagnants » ci-dessous.

(2) : Inscription par la poste : Pour s'inscrire par la poste sans avoir fait d'achat, les participants admissibles doivent écrire à la main leur nom complet, leur date de naissance, le nom et l'adresse de l'entreprise (pas de boîte postale), la province ou la localité qui a émis la certification ou le permis en CVCA/R, le nom de la personne détenant la certification ou le permis s'il s'agit d'une autre personne que le participant admissible, le numéro de permis ou de certification, la succursale de Carrier Enterprise Canada ou WWG Totaline où la plupart des achats de l'entreprise sont faits et un numéro de téléphone de jour sur une carte postale de 3"x5" et l'envoyer par la poste à : Carrier Enterprise Canada, L.P. – Concours Vous avez été choisi, 1515 Drew Road, Mississauga, Ontario L5S 1Y8. Limite d'une (1) inscription par la poste par personne. Pour que l'inscription par la poste soit qualifiée pour le tirage et soit incluse dans le tirage, votre inscription par la poste doit être reçue par le commanditaire avant 17 h (heure de l'Est) le 29 septembre 2017. Les inscriptions par la poste reçues par le commanditaire après 17 h (heure de l'Est) le 29 septembre 2017 ne seront pas valides. Les photocopies ou reproductions mécaniques des inscriptions par la poste ne sont pas autorisées. Le commanditaire n'est pas responsable des inscriptions perdues, en retard, mal acheminées ou illisibles, ou de tout mauvais fonctionnement d'un ordinateur, d'une connexion Internet, d'un téléphone ou de toute autre technologie qui pourrait survenir. Toutes les inscriptions par la poste deviennent la propriété du commanditaire et aucune ne sera retournée. Les prix seront attribués lors d'un tirage au sort tenu comme indiqué dans la section « Sélection des gagnants » ci-dessous.

SÉLECTION DES GAGNANTS :

Le prix consiste en un ensemble de casque de réalité virtuelle Oculus Rift et de contrôleurs compatibles. Vingt-quatre (24) prix seront attribués par des tirages au sort tenus par le commanditaire selon le CALENDRIER DE SÉLECTION DES GAGNANTS parmi toutes les inscriptions admissibles. Pour recevoir leur prix, les gagnants doivent : (a) répondre correctement à la question réglementaire du commanditaire du concours sur le formulaire de décharge du commanditaire, sans assistance mécanique ou autre; (b) être en conformité avec toutes les règles du règlement officiel du concours; (c) signer et retourner le formulaire de décharge du commanditaire sans le modifier.

PRIX :

Au total, vingt-quatre (24) prix seront attribués. Un (1) tirage de prix sera fait quatre (4) fois durant la période du concours pour chacune des 6 régions de Carrier Enterprise Canada, L.P. Les six régions sont identifiées comme suit : 1-BC; 2-AB; 3-SK/MB; 4-ON ouest; 5-ON GTA/nord/est; 6-QC/Atlantique. Chaque prix consiste en un ensemble de réalité virtuelle, soit un (1) casque Oculus Rift et deux (2) contrôleurs manuels, acheté par Carrier Enterprise Canada, L.P. et évalué à environ 550,00 \$ pour l'ensemble de RV.

Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues pendant la promotion. Les gagnants seront avisés par téléphone ou par courriel. Dans le cas des inscriptions avec achat, le prix sera attribué au propriétaire du compte sur lequel l'achat concerné a été fait à moins que le propriétaire du compte ne donne l'autorisation écrite afin que le participant admissible reçoive le prix.

Dans le cas des inscriptions par la poste, le prix sera attribué au propriétaire de l'entreprise indiquée. En cas de litige quant à savoir qui est le propriétaire d'un compte ou d'une entreprise, le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de déterminer qui est le propriétaire ou de décider de choisir un nouveau gagnant. Chaque gagnant accepte que le commanditaire utilise son nom, le nom de l'entreprise, la ville et la province de résidence et/ou son image dans des activités de marketing et de promotion, y compris, mais sans s'y limiter, sur le site Web du commanditaire sans autre compensation, sauf là où la loi l'interdit. Les prix ne sont pas transférables ni échangeables contre de l'argent et les substitutions de prix ne seront pas permises, sauf à la seule discrétion du commanditaire; toutefois, le commanditaire se réserve le droit de substituer un prix de valeur égale ou supérieure, à sa seule discrétion, si le prix annoncé n'est plus disponible pour quelque raison que ce soit. Toutes taxes ou frais qui pourraient survenir et être dus ou allégués en raison de l'acceptation du prix seront sous la seule responsabilité du gagnant. Les frais de licence et de service, ou tous autres frais liés à l'utilisation du prix, sont sous la seule responsabilité du gagnant.

ADMISSIBILITÉ :

Le concours est ouvert seulement aux personnes qui (i.) sont des résidents autorisés du Canada, (ii.) sont âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} août 2017, (iii.) possèdent, exploitent, ou sont employés par, une entreprise indépendante d'installation et d'entretien de systèmes de CVCA-R résidentiels et commerciaux qui exerce activement ses activités au Canada pendant toute la période du concours et qui emploie un ou plusieurs entrepreneurs certifiés ou détenteurs d'un permis pour l'installation et l'entretien des systèmes de CVCA-R. Les employés du commanditaire, de ses sociétés mères, ainsi que de leurs sociétés affiliées, leurs filiales, leurs agences de publicité et de promotion respectives, et les membres immédiats de leur famille (conjoint et parents, enfants et frères et sœurs et leur conjoint ainsi que les personnes vivant sous leur toit) ne sont pas admissibles. Ne s'applique pas là où la loi l'interdit. Toutes les lois et tous les règlements fédéraux et provinciaux s'appliquent. En ce qui concerne les inscriptions avec achat, le compte sur lequel l'achat concerné a été fait doit être courant et en règle en tout temps pendant la période du concours ou l'attribution du prix pourrait être annulée.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

En s'inscrivant à ce concours, les participants acceptent de se conformer à ce règlement officiel et aux décisions du commanditaire, lesquelles seront finales pour toutes les questions liées au concours. En s'inscrivant ou en participant autrement au concours, tous les participants consentent à la réception, la cueillette, l'utilisation et la distribution de leurs renseignements personnels par le commanditaire, ses agents et ses représentants à l'égard de tout ce qui concerne le concours. Tout le matériel d'inscription au concours devient la propriété du commanditaire et ne sera pas retourné. Tous les montants en numéraire mentionnés dans ce règlement officiel ou dans tout autre document du concours sont indiqués en dollars canadiens. Toutes les demandes d'information concernant les renseignements personnels des participants doivent être adressées à : Carrier Enterprise Canada, L.P. Concours Vous avez été choisi, 1515 Drew Road, Mississauga, Ontario L5S 1Y8. Le commanditaire et ses sociétés affiliées ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, représentants, agents et employés ne peuvent être tenus responsables à l'égard : (1) des inscriptions mal acheminées ou reçues; (2) des problèmes, délais ou interruptions liés à la livraison du courrier, au service téléphonique, à l'électronique, à l'informatique (ordinateurs, matériel et logiciels), au réseau informatique ou à l'Internet; (3) des erreurs ou des retards dans la réception des inscriptions; (4) de tous événements hors du contrôle du commanditaire, y compris ceux qui peuvent entraîner le report ou l'annulation du concours; (5) de tous dommages, blessures, pertes ou de toute responsabilité envers la personne ou les biens causés par l'acceptation ou l'utilisation du prix ou découlant de la participation au concours; (6) de toute erreur d'impression ou de typographie dans ce règlement officiel ou dans tout autre matériel relatif à ce concours. Le commanditaire peut vous empêcher de participer au concours si vous ne respectez pas le règlement officiel du concours ou si vous agissez : (a) d'une manière jugée illégale, trompeuse ou déloyale; (b) dans le but d'importuner, de menacer ou de harceler un autre participant ou le commanditaire; ou (c) de toute autre manière perturbatrice. Le commanditaire ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresses ou implicites, de fait ou de droit, relatives au prix en ce qui concerne la valeur, l'utilisation et la jouissance du prix, et n'assume en aucune manière de responsabilité à cet égard.

DÉCHARGE :

En acceptant le prix, le gagnant s'engage à libérer le commanditaire et ses sociétés mères, leurs sociétés affiliées et leurs filiales ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents, successeurs et ayant droits, et à les tenir quittes des pertes, coûts, dépenses, dommages, droits, réclamations et actions de tout genre, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages indirects résultant directement ou indirectement de la participation au concours et/ou de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation d'un prix, y compris, mais sans s'y limiter, les blessures corporelles, le décès et les dommages matériels. En s'inscrivant à ce concours, le participant accepte d'être lié par le règlement officiel de ce concours.

COMMANDITAIRE :

Ce concours est commandité par Carrier Enterprise Canada, L.P., 1515 Drew Road, Mississauga, Ontario L5S 1Y8. Ce concours est commandité uniquement par Carrier Enterprise Canada, L.P. Oculus Rift n'est pas un commanditaire du concours, n'est aucunement concernée par sa tenue et n'y participe pas.

CALENDRIER DE SÉLECTION DES GAGNANTS :

Tirage #	Période	Date approximative du tirage	Nombre
1	1 ^{er} – 20 août	21 août	6 – 1 gagnant dans chaque région*
2	21 août – 3 septembre	5 septembre	6 – 1 gagnant dans chaque région*
3	4 – 17 septembre	18 septembre	6 – 1 gagnant dans chaque région*
4	18 – 29 septembre	2 octobre	6 – 1 gagnant dans chaque région*

*Les six régions sont identifiées comme suit :

1 - BC	3 - SK/MB	5 - ON GTA/nord/est
2 - AB	4 - ON ouest	6 - QC/Atlantique